

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1733

présenté par

Mme Thomin, M. Potier, M. David, M. Delautrette, Mme Dombre Coste, M. Emmanuel Grégoire, Mme Jourdan, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, Mme Rossi, M. Fagné, M. Philippe Brun, M. Baptiste, Mme Allemand, M. Baumel, M. Bouloux, M. Garot, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, M. Aviragnet, M. Barusseau, Mme Bellay, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. Delaporte, Mme Diop, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Pena, Mme Pic, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Soher, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	20 000 000	0	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0	
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	20 000 000	
TOTAUX	20 000 000	20 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

La filière aval du bois joue un rôle essentiel pour l'économie et l'environnement, en répondant aux objectifs de la politique forestière nationale et aux ambitions de décarbonation. En favorisant l'utilisation du bois dans le secteur de la construction, cette filière promeut un matériau renouvelable, durable et à faible empreinte carbone, en ligne avec les impératifs écologiques actuels.

Les crédits supprimés pour 2025 sont nécessaires à l'appui d'une industrie de transformation du bois compétitive en France. Ces fonds permettraient de soutenir les scieries et autres acteurs de l'industrie de l'aval bois.

Les scieries sont un maillon important de cette industrie, elles représentent environ 1 500 entreprises en France. Ces acteurs permettent de valoriser le bois local, de créer des emplois dans les zones rurales et de favoriser les économies locales.

En rétablissant ces crédits, l'État accompagnerait les efforts de compétitivité de cette filière, particulièrement dans les régions où cette industrie de transformation est un moteur de l'économie locale : dans les Vosges, le Doubs, le Jura ou encore les Landes.

Cet amendement vise à rétablir les crédits alloués à la sous-action 29-07 « Dynamisation de l'aval bois-matériaux » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » supprimés entre 2024 et 2025.

Pour être recevable, cet amendement modifie les crédits (en AE et CP) de la manière qui suit :

- L'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » est abondée de 20 000 000 d'euros.

- Les crédits de l'action 01 « Allègements de cotisations et contributions sociales » du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG) » sont diminués à hauteur de 20 000 000 d'euros.

Nous proposons ce transfert de crédit pour respecter les règles imposées par l'article 40 mais nous ne souhaitons pas réduire les crédits du programme 381 et proposons que le Gouvernement lève le gage.